

L'engagement associatif des enseignants primaires entre modèle professionnel et forme syndicale. L'exemple vaudois (1856-1947)

article publié dans le journal de la HEP « Prismes » de novembre 2007

La « corporation » des instituteurs s'est longtemps distinguée par deux aspects fondamentaux qui caractérisent ce que certains ont appelé « l'univers primaire » d'une part une formation spécifique incarnée par les Ecoles normales, d'autre part l'existence de grandes organisations professionnelles à tendance hégémonique ayant au XXI^{ème} siècle des caractéristiques syndicales et un rôle de régulation et de gestion des affaires liées au métier. Ce phénomène se retrouve à l'échelon international. Il est constitutif de l'identité des maîtres primaires, contribue à façonner un *habitus*. Ainsi, pour les chercheurs s'intéressant aux questions professionnelles, les associations d'enseignants constituent un terrain privilégié d'observation, car ils représentent ce que le sociologue André Robert nomme « la conscience possible » d'un groupe social (Robert, 1989, p. 15).

Le Syndicat national des instituteurs, en république française, a incarné ce modèle particulièrement avant l'éclatement de la Fédération de l'Education nationale (FEN) et dans le canton de Vaud la Société pédagogique vaudoise de par son passé occupe cette place.

Quelles ont été les grands développements de ces organisations et en particulier de la SPV ? Les résultats des études menées en Europe révèlent, hormis les inévitables spécificités nationales, l'existence d'un phénomène aux points de convergence multiples et dont la richesse de confrontation semble importante.

Tout d'abord, un grand nombre d'organisations possède un passé amicaliste. Historiquement, les amicales sont des réunions d'anciens normaliens. Sociétés d'émulation, l'activité pédagogique y occupe une place souvent importante. L'amicale peut réaliser diverses publications, réunir ses membres en congrès, congrès généralement encadré par les autorités scolaires. En France, s'engager dans l'association amicale signifiait souvent adhérer à la lutte républicaine et à l'école laïque.

Et dans le canton de Vaud ?

Dans le cas vaudois, la SPV milite à l'encontre du pouvoir local représenté par les commissions scolaires, en faveur du développement de l'« Etat enseignant » et de la mise en place d'un réseau de professionnels inhérent s'occupant des questions scolaires comme les inspecteurs. Elle participe à la socialisation des enseignants primaires, joue un rôle dans le but d'homogénéiser les pratiques et diffuse les crédos d'une pédagogie réformatrice comme l'enseignement intuitif dans la seconde partie du dix-neuvième siècle, remplacé plus tard par les postulats de l'Education nouvelle. A ce propos, elle participe à la révolution des mœurs au dix-neuvième siècle qui transforme les enfants en écoliers. Elle s'implique, dans ce mouvement général de la société, à deux points de vue : premièrement, en dénonçant les absences illégitimes des élèves concernant la présence à l'école pour qui, semble-t-il, les commissions scolaires manquent de rigueur dans leur contrôle, deuxièmement, en contribuant à diffuser un discours qui souligne la spécificité enfantine et donc la nécessité de pratiques pédagogiques adaptées. Reprenant les pensées de Froebel ou de Pestalozzi, ce mouvement débouche au XXI^{ème} siècle sur les « sciences de l'enfance » (pédologie...) où les discours

des pédagogues, psychologues, médecins, hygiénistes trouvent une possibilité de rencontre avec les praticiens dans la presse pédagogique.

Son rôle dans les réformes scolaires semble également important, porte-parole des instituteurs, interlocutrice du Département de l'instruction publique, visant à promouvoir la condition enseignante. Les débats concernant les affaires scolaires suscitent lors de ses réunions des échanges parfois animés avant d'arriver à une position de synthèse représentant la ligne officielle. Au dix-neuvième siècle, l'assemblée est partagée concernant l'introduction des travaux manuels, soutient le développement de l'école enfantine. Quelques années plus tard, comme le note Armand Veillon dans son étude sur les classes primaires supérieures, le rapport de la SPV « servira de base à l'institution mise en place » (Veillon, 1978, p. 229).

Ceci corrobore la thèse de l'historien Pierre Caspard soutenant que le rôle des enseignants dans l'application des politiques scolaires n'est pas passif (Caspard, 1991). Notons toutefois que le système politique helvétique induit une action des membres regroupés dans les sociétés cantonales principalement vis-à-vis de leurs interlocuteurs étatiques et parlementaires respectifs. D'où le fait que les grands débats fédéraux comme la direction civile de l'école, la gratuité ou l'enseignement de la gymnastique ne constituent pas l'engagement majeur des enseignants vaudois à cette époque.

La mise en place d'un ensemble de savoirs et de savoir-faire propres au métier passe ainsi par le biais des associations professionnelles, de même que la constitution de règles déontologiques, ce qui permet, sur ce point, une comparaison entre les regroupements d'enseignants et les organisations des professions établies.

Evolution vers le syndicalisme

Un point de différence est constitué par le basculement, généralement au niveau international, dès la fin du dix-neuvième siècle, vers le syndicalisme. Là encore, la presse joue un rôle important. Dans le canton de Vaud, des journaux comme *L'Ecole* ou *L'Ami des instituteurs* permettent l'émergence d'une parole plus libérée face à l'institution éditoriale que représente *L'Educateur*. A force de compromis et parfois de pressions venant de l'extérieur, la SPV s'engage dans la défense de membres en difficulté dans le cadre de conflits du travail, organisant même un boycott de la commune de Crans (1925) lors d'une mise en concours d'un poste. Il faut bien préciser qu'étant donné le cadre socio-politique donné les rapports de force s'exercent, pendant une large partie de l'histoire de la SPV, avant tout à l'encontre des autorités communales. Cette évolution vers le syndicalisme rejoint encore une fois la situation de la plupart des pays européens. En effet, une enquête publiée en 1925 par l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement montre que cette nouvelle tournure organisationnelle et de pratiques a tendance à s'imposer.

Durkheim considérait le groupe professionnel comme « un pouvoir moral capable de contenir les égoïsmes individuels, d'entretenir dans le cœur des travailleurs un plus vif sentiment de leur solidarité commune, d'empêcher la loi du plus fort de s'appliquer aussi brutalement aux relations industrielles et commerciales » (Durkheim, 2004, p. XI-XII), ceci passe entre autres par le mutualisme. En comparaison avec d'autres pays, le développement de ces fonctions n'est pas précoce. Il concerne plutôt aussi la fin du dix-neuvième siècle. Les dirigeants commencent alors à se préoccuper du sort des « accidentés » du destin, veufs ou veuves qui perdent par là-même une source de revenus, malades...Leurs noms s'égrènent le long des milliers de pages des registres. Ils s'adressent à leurs pairs pour obtenir un soutien financier. Le dilemme du mutualisme consiste en une question de mesures : la solidarité possède un coût, quelles charges peut-on imposer aux membres actifs sans éveiller des attitudes de rejet ? Au début du vingtième siècle, les discussions s'échauffent autour de projets ambitieux. Ils seront redimensionnés. Néanmoins, la SPV précède parfois l'Etat et continue ses démarches :

protection juridique, allocations familiales, accidents professionnels et non-professionnels, assurance maladie...

Apparition des femmes

Quant aux femmes, véritables « ombres de l'histoire », elles apparaissent à mi-chemin de notre étude particulièrement à la suite de leur entrée dans la Société pédagogique romande (1890). Majoritaires dans l'enseignement primaire au début du XXI^{ème} siècle, elles ne forment pas la moitié des membres de la SPV. Cela change après la Première Guerre mondiale, moment charnière dans l'histoire des rapports sociaux de sexes. En 1919, dans 13 sections régionales sur 18, elles sont numériquement dominantes. Deux auparavant, Rosalie Baudat devient membre du comité. Dès 1925 jusqu'à la fin de la période étudiée, une institutrice en fait systématiquement partie. Cette problématique doit être remise dans le cadre beaucoup plus large de la marche vers l'égalité, longue et semée d'embûches, combats contre des mécanismes profonds. En 1930 et en 1937, deux tentatives d'éviction des institutrices mariées de leur place de travail mobilisent la SPV, en lien avec la crise économique de la fin des années vingt et de la décennie suivante. Ces entreprises parlementaires se soldent par un échec, des institutrices ainsi que leurs collègues masculins se mobilisent.

Ce rapide exposé aurait pu aussi évoquer les questions de salaire et de retraite, de formation, enjeux qui ont passablement marqué la SPV. Il voudrait surtout souligner le caractère hybride qui se retrouvent d'ailleurs dans de nombreuses organisations européennes : à la fois, la fonction syndicale et, d'un autre côté, l'organisation qui désire promouvoir une école de qualité, défendre un titre (celui d'instituteur) et participer au développement d'une éthique professionnelle. Ce trait caractérise le monde des instituteurs et ne peut se comprendre sans évoquer la position intermédiaire de ceux-ci au sein de l'espace social. Historiquement, les maîtres primaires n'appartiennent ni à la classe ouvrière et donc au mouvement qui s'y rattache ni à la bourgeoisie qui, dans le cadre de l'exercice des professions libérales, a créé des modèles d' « ordres professionnels ». Il restait à donc à inventer une façon propre de se regrouper et d'agir, de peser sur l'environnement extérieur.

En confrontant nos travaux à ceux d'autres chercheurs, comme cela se fait par exemple dans le cadre de l'association internationale d'histoire de l'éducation « Ische », on est frappé à la fois de cette singularité et en même temps de la façon dont elle se retrouve dans de nombreux pays.

Après la Seconde guerre mondiale, la SPV plus que jamais joue un rôle participatif dans la gestion des affaires professionnelles. Elle doit alors affronter les problématiques de la croissance économique, du développement des affaires scolaires liés aux caractéristiques de cette période notamment la pénurie d'enseignants en lien avec l'attrait limité du métier en période de haute conjoncture et l'expansion des classes d'âge scolarisées. Elle le fait en gardant toujours les deux aspects de son développement, fruit de l'histoire et de sa composition sociologique.

Fabrice Bertrand, enseignant secondaire, doctorant Université de Genève, Fapse.

Références :

Caspar, P. (1981). *La presse d'éducation et d'enseignement. Répertoire analytique 18^e siècle – 1940*. Paris : INRP :

Durkheim, E. (2004). *De la division du travail social*. Paris : PUF :

Robert, A. (1989). *Trois syndicats d'enseignants face aux réformes scolaires. Positions idéologiques du SNI, du SNES et du SGEN par rapport au système d'Education nationale entre 1968 et 1982. Essai d'interprétation*. Thèse de doctorat. Université de Paris V – Sorbonne.

Veillon, A. (1978). *Les origines des classes primaires supérieures vaudoises*. Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise.